



VILLE DE MAICHE

25120

Boîte Postale 39

Tél. 03 81 64 03 01

Télécopie 03 81 64 26 41

Email : contact@mairie-maiche.fr

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2023-39 – Règlementation du stationnement rue de la Batheuse – travaux sur le réseau d'eau.

Le Maire de MAÎCHE

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1 ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande de M Cédric THEVENOT représentant VEOLIA ;

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement rue de la Batheuse, pendant les travaux de branchement sur le réseau d'eau ;

ARRETE

Article 1 : A compter du mardi 09 mai 2023 à 07 heures jusqu'à la fin des travaux qui ne devront pas excéder 1 mois, 3 places de stationnement seront réservées à l'entreprise VEOLIA entre l'ancienne pharmacie Franc-comtoise et la banque populaire, afin de permettre la réalisation en toute sécurité de travaux sur le réseau d'eau.

Article 2 : L'entreprise VEOLIA, chargée des travaux, mettra en place la signalisation qui s'impose sur le chantier (AK17, AK3, AK5, etc...).

A l'issue, la chaussée devra être laissée propre et en état.

Article 3 : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera affichée au placard municipal et transmise à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville,
- Monsieur Cédric THEVENOT,
- Monsieur le responsable du service de police municipale de la ville.

Publié sur le site internet le 05 mai 2023

Maîche, le 04 mai 2023,
Le Maire,
Régis LIGIER

